

Si la commission désire m'interroger sur l'ensemble des faits et sur leur appréciation, je suis prêt à répondre; j'en étais resté, je pense, à la fin de la séance du 4 septembre.

Il est un incident que j'ai omis. Il peut avoir son importance. Au retour des bureaux, nous rendant dans la salle des séances, déjà les portes du Corps législatif étaient attaquées, on tentait de les briser pour s'y introduire, une grande agitation s'était manifestée parmi les membres de l'opposition.

Notre collègue M. Grévy était seul sur son banc, paraissant accablé des plus pénibles pensées. Je l'abordai. « Eh bien, me dit-il, mon cher ami, nous y voilà. »

« J'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour empêcher ce mouvement. Dieu sait comment nous sortirons de cette horrible situation. »

« J'aurais voulu, dit-il, voir arriver la République d'une façon légale et non par la révolution. »

Il y a de longues années que j'ai l'honneur de connaître M. Grévy, tous nous avons suivi sa longue carrière; nous avons su apprécier la noblesse de son caractère et ce degré d'honnêteté politique qui, joint à un grand talent, en fait un homme si remarquable. Je fus frappé, mais non étonné de ses paroles.

J'ai bien entendu parler, sans pouvoir rien préciser à ce sujet, d'une réunion qui aurait eu lieu rue de la Sourdière, mais on dit, réunion où aurait assisté MM. Descluzes et Blanqui. C'est de là que, dans la nuit du 3 au 4 septembre, seraient partis les ordres donnés aux chefs de sections pour la réunion du lendemain.

C'est à vous, messieurs, qu'incombe la mission de savoir avec précision la vérité sur ce point; déjà, sans doute, ces faits sont arrivés par d'autres sources à votre connaissance.

Mais un grand enseignement ressort de tout ceci. Ceux qui proclament d'une occasion pour escalader le pouvoir, sont toujours, à une heure donnée, frappés de vertige et d'impuissance. Ceux qui, au contraire, respectent les lois de leur pays, malgré les opinions qui les dominent, auront toujours sous les yeux, pour exemple et pour encouragement, les marques d'estime et de considération que les représentants du pays ont données au président Grévy.

Cette conduite de M. Grévy fait contraste avec beaucoup d'autres.

M. Lefèvre-Pontalis. — Je désirerais poser une question à M. Brame.

M. Brame sait très-bien que c'est le 3 septembre, vers quatre heures du soir, que le bruit s'est répandu que l'Empereur était fait prisonnier. La Chambre s'est réunie à une heure du matin, et c'est malgré la résistance du gouvernement que la séance a eu lieu. M. Schneider était très-embarrassé pour convoquer les députés, car il avait promis au général comte de Palikao que la séance n'aurait lieu que le lendemain.

M. Brame pourrait-il nous dire si c'est par suite d'une délibération du conseil des ministres que rien ne fut proposé à la Chambre et que le général Palikao fit une déclaration qui surprit beaucoup de monde?

M. Antonin Lefèvre-Pontalis. — L'histoire trouvera certainement singulier que, lorsqu'il y avait un ministre chargé de la sécurité du pays, depuis quatre heures jusqu'à une heure de la nuit, aucune décision n'ait été prise, et que le général de Palikao ait fait remettre la séance au lendemain.

M. Jules Brame. — Je me suis appliqué tout à l'heure à bien préciser les faits qui étaient à ma connaissance, tels qu'ils se sont passés depuis le moment où le conseil des ministres s'est réuni, le 3 septembre, à cinq heures, au Châtelet. Je m'en rapporte à ce récit, qui contient l'exacte vérité; et je vais maintenant répondre à ce que demande l'honorable M. Lefèvre-Pontalis. Je le répète, j'ignore complètement encore aujourd'hui quelle est l'autorité, quels sont ceux qui ont cru devoir convoquer la Chambre pour minuit.

J'affirme de la façon la plus nette que, non seulement le conseil des ministres n'a opposé aucune résistance aucun refus à la réunion de la chambre à cette heure, mais qu'il n'y a eu aucune décision à ce sujet, puisqu'aucune demande n'est arrivée jusqu'à nous. Les ministres n'ont été prévenus eux-mêmes qu'à leur dernier moment et par occasion. Je crois qu'ils étaient en petit nombre à

la séance de nuit, car les décisions qui avaient été prises en conseil des ministres, de cinq à huit ou neuf heures du soir, devaient être mises à exécution ou suivies par chacun des membres du cabinet. L'honorable M. Lefèvre-Pontalis nous demande ce que nous avons fait de cinq heures, moment où nous avons appris la nouvelle, jusqu'à minuit, heure à laquelle le Corps législatif s'était réuni.

Nous nous sommes occupés des Prussiens, des moyens de les combattre et de retarder leur marche, des dernières dispositions à prendre pour sauvegarder les intérêts de la France. Ceux qui se trouvent dans de pareilles circonstances, atteints d'un pareil coup, peuvent seuls juger de la multiplicité des dispositions qui doivent être prises. Vous le savez, messieurs, deux ministres seuls recevaient les dépêches; c'était le ministre de la guerre et celui de l'intérieur. Peut-on supposer que la dernière dépêche ait été cachée pendant quelques heures? Je ne le crois pas. Et je suis forcé de le répéter, ce n'a été que la division du travail qui nous a permis d'obtenir les résultats considérables auxquels nous sommes arrivés en si peu de temps. Ainsi, souvent j'étais seul à la tribune pour répondre aux interpellations. Pensez-vous que mes collègues restaient inactifs?

M. Antonin Lefèvre-Pontalis. — Vous y êtes aussi resté seul le 4 septembre.

M. Jules Brame. Je remercie M. Lefèvre-Pontalis de sa bienveillante observation. J'y suis resté jusqu'à la fin avec M. le ministre de la guerre; et je dois à la vérité de déclarer au début, stimulant les chefs militaires et les questeurs pour s'efforcer de sauvegarder l'Assemblée; que trois autres s'étaient transportés aussitôt aux Tuileries pour tenter de sauver l'Impératrice qui eût été égorgée, si par eux elle n'eût été prévenue à temps; plus tard, vous apprendrez les détails de sa retraite.

Vous demandez ce que nous avons fait; mais, vous le savez bien, une détermination en Conseil, où il faut délibérer, ne se prend pas avec la rapidité que comporte la décision d'un seul. La circulaire qui apprend la vérité au pays a été rédigée aussi rapidement que possible.

Plusieurs membres. — Elle a été affichée à quatre heures du matin.

M. Jules Brame. — C'est possible; mais elle n'a dû parvenir à l'imprimerie qu'à dix heures, à onze heures, peut-être; et vous connaissez les nombreux détails que nécessite cette opération. Dès onze heures, la plupart des ministres étaient chez le président du Corps législatif, ils sont restés à la séance ou à l'Assemblée jusqu'à cinq heures du matin. Il est incontestable que tout le temps que nous avons donné à l'Assemblée a été perdu pour l'organisation de la défense. Du reste, rien n'a été dissimulé dans nos décisions. Plusieurs membres du cabinet étaient d'avis d'adjointer des députés au conseil des ministres. Je sais que quelqu'un a osé dire qu'on méditait un coup d'État, et que l'opposition n'avait poussé à la révolte que pour l'éviter.

Je taxe cette assertion de fausseté; je donne le démenti le plus formel, et je porte le défi à qui se soit de donner le moindre preuve qu'il ait jamais été question d'une pareille mesure; c'était une manœuvre de parti, et aujourd'hui, cependant, il se trouve des personnes qui nous reprochent de n'avoir rien fait; il faut cependant s'entendre.

Plusieurs membres de l'opposition extrême avaient émis cette pensée devant moi quand j'étais au ministère. J'avais deviné le prétexte et je leur avais répondu: « Je vous ai fait préparer des appartements chez moi, rue Tronchet, 25; y venez-y, on n'osera pas aller vous prendre chez un ministre. »

Ils ont compris que je les avais devinés, ils sont restés chez eux.

J'expose les faits, messieurs, en les coordonnant autant que possible; mais des souvenirs divers viennent se heurter dans ma tête. Je vous en dois un qui est relatif au 4 septembre.

Le général ministre de la guerre avait horreur des masses mal armées, et constamment on nous citait la défense de 1792 sans tenir compte des différences et des progrès que le temps avait amenés. Je me rappelle que, dans le dernier conseil, le ministre de la guerre, se rendant compte de la situation de nos armées anciennes, nous dit ces mots: « Faire une défense honorable et après, la

paix deviendra peut-être indispensable: car la guerre de partisans n'est pas possible en France quand les armées régulières ont disparu. C'est le même langage qu'on tenu plus tard à Lille, les généraux Desaix, Bourbaki et Espivent.

Un membre. — Je voudrais faire remarquer combien le général Palikao est passionné. Il vous a dit qu'on ne pouvait pas combattre avec des masses, et il a fait un crime au général Trochu de ramener 18 bataillons de la mobile de Paris, qui étaient de l'état militaire. Il voulait les engager dans la bataille de Sedan. Le général Trochu a empêché le maréchal Mac Mahon d'avoir la main inerte, impossible à manier, et qui l'aurait considérablement gêné. Voilà comment des hommes passionnés les uns contre les autres, peuvent être amenés à des contradictions.

M. Jules Brame. — Peut-on appeler une masse inerte des jeunes gens de 25 ans qui, depuis plusieurs mois, étaient sous les armes, organisés, et qui étaient munis de chassepots; des Parisiens ardents, vigoureux, toujours animés d'un grand courage devant l'ennemi?

L'histoire nous fournit maints exemples: des bataillons de mobiles de province se sont héroïquement conduits dans le Nord et à l'armée de la Loire. La masse inerte! c'est la multitude de tout âge, munie de toutes armes, sans organisation, sans vivres, sans chefs!

Quand la passion qui aurait dominé le général de Palikao contre le général Trochu, pendant vingt-cinq jours, je n'en ai pas vu l'apparence; veuillez vous rappeler sa bienveillance à son égard dès le début. Si vous vous refusez à me croire, c'est alors aux deux généraux qu'il faut vous adresser.

Le même membre. — Ce reproche ne s'adresse pas à vous. C'était une simple observation que je voulais faire à propos de ce que vous aviez dit.

(A suivre)

Le Journal officiel publie aujourd'hui un rapport du ministre de l'intérieur au président de la République, exposant les résultats du dénombrement de la France en 1872 et un décret par lequel sont seuls déclarés authentiques les tableaux y annexés. Suit un décret relatif à la création de timbres mobiles pour les papiers destinés à l'impression des affiches.

L'état de Napoléon III est sans changement.

Depuis quelque temps, dit le Times, l'empereur Napoléon avait éprouvé des symptômes locaux très-sérieux et très-inquiétants.

Depuis un an, ajoute le Globe, le docteur baron Carois suspectait la présence d'un calcul dans la vessie. Sur sa demande, à laquelle se joignit le docteur Conneau qui avait la même opinion, ont été appelés en consultation sir William Gull, sir James Paget et sir Henry Thompson. S. M. a été sondée par sir H. Thompson, qui a reconnu l'existence d'une grosse pierre (a large stone) dont la formation remonte probablement à quelques années. En conséquence, jeudi 2 janvier, l'habile sir H. Thompson a fait la première opération de la lithotomie.

Echos et Nouvelles

L'influence allemande vient de gagner encore du terrain du côté de la Belgique. On assure que le contrat authentique, pour la cession des chemins de fer luxembourgeois, a été signé. Le bruit court, il est vrai, à Bruxelles, qu'il sera stipulé, dans le contrat de cession, que les deux tiers des administrateurs de la société des chemins de fer belges-luxembourgeois devraient appartenir à la nationalité belge. Mais cette précaution ne changera rien au fond des choses. M. de Bismark a maintenant plus qu'un pied chez nos voisins; bientôt il y en aura mis quatre.

On lit dans la *Perseveranza* du 4 janvier: « S. M. l'empereur d'Allemagne, en réponse aux invitations du roi d'Italie, à l'occasion du nouvel an, lui a envoyé le télégramme ci-après: (en langue française). En remerciant Votre Majesté d'avoir si aimablement pensé à moi, je vous offre l'expression de mes vœux les plus sincères pour vous, votre famille et l'Italie. — Frédéric-Guillaume. »

Jugez de la bonne foi des radicaux:

L'autre jour, à Nantes, le tribunal correctionnel a condamné à deux ans de prison le directeur de l'Abattoir pour je ne sais plus quel détournement de suifs.

Le *Phare de la Loire* dit que ce monsieur est un personnage de l'Empire.

Or, en tête de son interrogatoire, sténographié par la *Gazette des Tribunaux*, nous lisons:

D. Havard, à quelle époque avez-vous été nommé directeur de l'Abattoir?
R. Après le 4 septembre 1870.

NOUVELLES DE BELGIQUE ET DE LA FRONTIÈRE

Un assassinat, accompagné de circonstances singulièrement dramatiques, a été commis lundi dernier dans les environs de Bruxelles.

La victime est M. Thomas Robinson, un Anglais, qui dirigeait la filature de Loth. Lundi, il avait congédié l'un des ouvriers de cet établissement, le nommé Isidore Biesmans, qui avait brutalisé et souffleté une ouvrière.

Biesmans s'était retiré, et rien ne pouvait faire soupçonner qu'il eût l'intention de tirer vengeance de son renvoi.

Mercr. vers sept heures du soir, il se présentait chez M. Robinson et demandait à lui parler. M. Robinson était dans son salon et lisait un journal. Sa femme sommeillait près de lui, dans un fauteuil.

Il donna l'ordre d'introduire Biesmans. Celui-ci entra, fit signe à la servante qui l'avait précédé de se retirer, puis, à peine a-t-elle fermé la porte, qu'il épaule un fusil jusqu'alors dissimulé sous ses vêtements, et fait feu. M. Robinson tomba foudroyé; la balle de ferme l'avait frappé en plein corps, dans la région du cœur.

L'assassin s'enfuit.

Au bruit de l'explosion, Mme Robinson s'éveilla en sursaut et voit à ses pieds le cadavre de son mari, baignant dans son sang. Affolée, éperdue, elle appelle et réclame à grands cris des secours.

Un voisin, le docteur Vrebas, accourt, mais ses soins sont inutiles, la mort est certaine.

Immédiatement prévenu du crime, le parquet se transporte à Loth, et, aidé des autorités locales, procède à l'information. Il y consacra la nuit tout entière, et le lendemain fait lever un plan des lieux.

L'assassin étant connu, son signalement est transmis à Bruxelles et dans les communes environnantes. La gendarmerie est sur pied, ses recherches commencent, et, jeudi soir, elle aboutissait à l'arrestation de Biesmans, qui s'était réfugié à Assche.

ROUBAIX ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous pensons qu'il peut être très-utile de signaler au commerce les faits suivants, en attendant que les réclamations qui vont surgir auprès de M. le ministre de l'agriculture et du commerce aient abouti.

Lorsque des marchandises arrivent en gare, par chemin de fer, le chef de gare adresse une lettre d'avis imprimée, par laquelle le destinataire est prié de faire enlever les colis en signant la mention formulée au bas de l'avis: *Bon à livrer au porteur le colis ci-dessus.*

Depuis que les chemins de fer existent, on s'est contenté de cette simple formalité; mais il paraît que l'on vient d'exhumer une loi du 13 brumaire an VII, article 13, obligeant toutes les lettres d'avis signés par le destinataire, à la formalité du timbre pour l'enlèvement des colis.

Si pareille mesure était maintenue par l'administration, elle serait inévitablement la ruine du commerce, puisque l'amende par chaque lettre d'avis serait de 60 fr.

Or, bon nombre de négociants reçoivent annuellement des milliers de ces avis. Il est facile de calculer le chiffre énorme que ces amendes produiraient, si l'on remontait à la création des lettres d'avis.

L'administration reviendra certainement sur une semblable décision. En attendant, nous engageons les personnes susceptibles de recevoir des lettres d'avis de ne plus les signer et de se borner à envoyer une lettre spéciale, au chef de gare, pour le prier, à l'arrivée de chaque colis, de l'adresser à sa destination.

Espérons que bonne justice sera rendue. En droit, il nous semble que cette loi de l'an VII doit être considérée comme non applicable aujourd'hui, puisque nous avons actuellement le fonctionnement de la nouvelle loi pour les formalités du timbre.

Le *Progrès du Nord* reproduit un article de la *Republique française*, dans lequel on affirme avec aplomb que M. Francis de Corcelles est le personnage politique dont il est question pour l'ambassade de Rome, lequel Francis de Corcelles serait l'un des huit fondateurs de la Charbonnerie France, en 1821.

Il n'y a qu'un malheur, dit la *Vraie France*, c'est que M. de Corcelles, député du Nord, proposé pour l'ambassade à Rome, s'appelle Claude, et n'a jamais eu rien de commun avec la société secrète des carbonari, sinon par un homonyme, peut-être.

Les employés de la gare du Nord, à Paris, ont refusé hier deux millions de francs.

Refuser deux millions? Vraiment oui, et voici dans quelles circonstances:

Un déraillement avait eu lieu à Câteau-Cambresis. Le train venant des Pays-Bas était sorti de la voie, vers huit heures du soir, et certains wagons avaient été fort avariés. Or, ces wagons spéciaux renfermaient 198 tonneaux contenant deux millions en argent. Les tonnes s'étaient trouvées défoncées par le choc, et c'est à cause de cela que l'administration, voulant sauvegarder sa responsabilité, a cru devoir refuser ces précieux colis.

Une surveillance active a été établie pendant toute la nuit autour des wagons. (ECHO DU NORD.)

Le gouvernement néerlandais vient de demander à celui de la France l'extradition de deux Hagénais, les sieurs Behagel, tailleur et Verhind, manoeuvre, qui se trouvent actuellement à Lille, et qui sont accusés de complicité du double meurtre perpétré dernièrement à La Haye.

MOUVEMENT DE POPULATION. ANNÉE 1872